

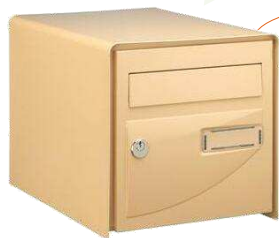
À l'intention
des habitants

Qui a droit au chèque énergie 2025 ?

Pour les locataires du logement HLM, possibilité d'utiliser le chèque énergie pour payer leurs charges de chauffage auprès de leur bailleur HLM.

Sont éligibles au chèque énergie ceux dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 11.000 € pour une personne.

(voir au dos – détails des conditions d'attribution)



- Le chèque énergie 2025 sera distribué à compter du **mois de novembre 2025** dans les boîtes aux lettres.
- Ce chèque énergie est envoyé automatiquement une fois par an sous conditions de ressources - votre Revenu Fiscal de Référence (RFR).

- La valeur du chèque varie de 48 € à 277 € par an sans changement depuis de nombreuses années.
- Ce chèque est nominatif et vous aide à payer les factures d'énergie de votre logement. **Adressez-le à vos fournisseurs d'énergie : électricité Gaz... ou à votre bailleur social.**
- Actuellement, 20% des bénéficiaires n'utilisent pas ce chèque !

Si vous ne recevez pas le chèque énergie 2025 et si vous pensez être concerné.e :

Vous pourrez vous rendre sur le site www.chequeenergie.gouv.fr, ou appelez le numéro vert

0 805 204 805 Service & appel gratuits

ALERTE
info

LE CHÈQUE ÉNERGIE 2025

€

MODE D'EMPLOI POUR LES BÉNÉFICIAIRES



Solidaire
Le chèque énergie est attribué SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.

Simple

Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. IL N'Y A AUCUNE DÉMARCHE À ACCOMPLIR pour le recevoir (il suffit seulement d'avoir fait sa déclaration de revenus aux services fiscaux l'année précédente).



Juste

Le chèque énergie permet de payer des factures pour TOUT TYPE D'ÉNERGIE du logement : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois... et certains travaux de rénovation énergétique.

Le chèque énergie est arrivé en novembre 2025 dans votre boîte aux lettres

Ce n'est pas une pub, Ne le jetez pas !

À aucun moment, le bénéficiaire n'est démarché (ni à son domicile, ni par téléphone), ni ne doit communiquer ses références bancaires : toute sollicitation en ce sens doit être refusée.

Fédération du Logement et de la Consommation d'Ille et Vilaine
3 Allée de Malmœ 35200 RENNES - Tél. 02 99 22 20 50
www.cnl35.fr - cnl35malmoe@orange.fr

la **cnl** 35



Chèque énergie

Estimez votre droit en 4 étapes

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'un chèque énergie en tant que **propriétaire** ou **locataire**. Le montant varie de **48 à 277 €**, selon la composition de votre foyer et vos revenus. Voici comment estimer votre droit.

1 Déterminez la composition de votre foyer exprimée en «Unité de consommation (UC)»

- . 1 personne = 1 UC
- . Une 2^e personne = 0,5 UC*
- . Chaque personne en plus = 0,3 UC*

* Les 2 dernières valeurs comptent pour moitié si elles concernent des mineurs en résidence alternée chez chacun des 2 parents.

2 Consultez votre revenu fiscal de référence (RFR)

qui est sur la 1^{re} page de votre avis d'impôt sur le revenu.

3 Évaluez votre droit au chèque énergie en divisant ce RFR par votre nombre d'UC.

Si le résultat est inférieur à 11 000 € par UC, votre foyer peut recevoir le chèque énergie.

À savoir

Lorsque vous avez droit au chèque énergie, vous n'avez aucune démarche à faire. **Le chèque énergie sera envoyé automatiquement à votre domicile au mois de novembre 2025.**